

M.R.B.C. – A.A.T.L.  
Direction des Monuments et des Sites  
**M. P. CRAHAY, Directeur**  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
B-1035 BRUXELLES

V/Réf. : MK/2264-0095-0  
N/Réf. : AVL/CC/SBK-2.206/s.439/OE  
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : SCHAERBEEK. Chaussée de Haecht, 433-439.  
Proposition de classement émanant de la Commune.  
**Rapport de la visite du 15/09/2008.**  
*(Dossier traité par Mme Michèle KREUTZ)*

La Commission a examiné, en séance du 20 août dernier, une proposition de classement émanant de la Commune concernant le bâtiment susmentionné.

Elle a estimé le dossier insuffisamment documenté et argumenté que pour pouvoir émettre un avis favorable sur la demande, l'examen des documents fournis n'ayant pas permis de conclure au caractère exceptionnel du bien concerné. La CRMS a, par conséquent, émis un avis défavorable sur la proposition de classement, en l'état, tout en formulant son intérêt de visiter les lieux pour pouvoir se rendre compte, sur pièce, de l'intérêt intrinsèque de l'immeuble.

Cette visite s'est déroulée le 15 septembre dernier, en présence du propriétaire, de l'architecte chargé de transformations en cours de la maison, de 3 représentants de la Commune, de la DMS et de la CRMS.

Celle-ci a permis de constater que :

- La typologie du bâtiment combine un bureau/magasin au rez, un passage transversal vers un îlot profond où se trouvaient originellement des ateliers, un bel-étage très démonstratif, et des étages supérieurs sans intérêt particulier ;
- La façade est réalisée en ciment avec quelques éléments en pierre de taille. Les bow-windows sont en béton armé ; les châssis à guillotine sont originaux et de belle qualité ainsi que les mises en plomb ;
- La façade arrière est banale ;
- L'entrée au rez consiste en un modeste couloir avec carrelage de type mosaïque et deux allégories féminines en plâtre supportant le plafond à l'entrée de l'escalier ;
- L'escalier déploie une belle forme mais le dessin des balustres est maladroit ;
- Le premier étage présente trois salons « de style » côté rue, avec moulures en staff sur les murs et au plafond, un autre salon et la cage d'escalier du côté arrière ;
- Les finitions intérieures sont de qualité variable, présentant des moulures assez grossières et des couleurs peu nuancés (roses, crème et blancs) ; les menuiseries sont, par contre, de grande qualité : belles vitres intérieures biseautées, poignées de porte et fenêtre raffinées ;

- Un certain nombre d'éléments de décor intérieur ont disparu, notamment toutes les cheminées et quelques allèges devant les fenêtres ; la salle de bains au 2<sup>e</sup> étage était intacte jusqu'il y a peu mais vient d'être démolie.

En conclusion, malgré quelques éléments intéressants, le bâtiment n'est pas d'une qualité supérieure et a perdu irrémédiablement certaines composantes essentielles (cheminées). Le style « Beaux-Arts » n'y est pas remarquable.

Le Commanditaire de cette maison était probablement quelqu'un de la classe moyenne, ayant une activité d'entrepreneur à l'intérieur de l'îlot et cherchant à imposer, par son habitation, une image d'aisance et de réussite mais dont les moyens n'étaient peut-être pas à la hauteur de ses ambitions. Il s'agit donc d'une sorte de mise en scène, focalisées sur ce qui était destiné à être vu, à savoir la façade à rue et les salons de réception. Le reste s'avère assez banal.

Il serait évidemment intéressant de savoir qui était le commanditaire et quelle était son activité, pourquoi il avait besoin de tels salons : exerçait-il une activité politique ou sociale ? Peut-être cette maison pourrait-elle avoir une valeur historique, à défaut d'une valeur esthétique et architecturale ?

En tout état de cause, au stade actuel des connaissances que l'on a du bâtiment et vu son état, ***il ne paraît pas opportun à la CRMS d'encourager son classement.*** Elle demande toutefois à la Commune et à la DMS de joindre leurs efforts pour sensibiliser le propriétaire à la valeur patrimoniale de certains éléments de sa maison et pour tenter de le convaincre, dans ce sens, de conserver les châssis, d'entretenir la façade et de respecter la cage d'escalier.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f. f

c.c. : A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Michèle Kreutz